

**APPEL A PROJETS
POUR L'ESPACE DES FORGES
RESIDENCES ARTISTIQUES ET PROJETS D'INTÉRÊT
COLLECTIF ET CITOYEN
2023/2024**

PREAMBULE

Depuis novembre 2020, la ville d'Annecy a confié au Théâtre des collines la gestion de L'Espace des Forges, à Cran-Gevrier. L'ancienne chapelle désacralisée s'est transformée en un lieu vivant, pluridisciplinaire et de travail collectif, qui accueille chaque année de nombreuses associations, du spectacle vivant pour des temps de création, de répétition ou de présentation au public, ainsi des projets citoyens.

S'inscrivant dans la saison 2023/2024, cet appel à projets s'adresse :

- Aux compagnies, domiciliées dans le bassin annécien, à la recherche d'un espace pour des temps de création, de répétition, des auditions, des stages avec des amateurs...
- Aux associations/structures à but non lucratif du territoire, avec un projet autour des thématiques liées au vivre-ensemble, questionner le monde, réfléchir à la société contemporaine et à la recherche d'un espace pour organiser des conférences, formations, ateliers, expositions à la semaine, évènements, colloques... (pas nécessairement en lien avec le spectacle vivant.)

Présentation de l'équipement

L'espace des Forges est situé 72 Avenue de la République 7960 Cran-Gevrier – Annecy. Il s'agit d'une ancienne église désacralisée. La salle dispose d'une scène, d'un espace convivialité (comptoir de bar et canapés), d'un chauffage sommaire, ainsi que de sanitaires et de 200 chaises.

Caractéristiques techniques :

Surface : 290 m²

Scène surélevée de 30 cm, dimensions 8x10 m (équipée de pendrillons et d'un système d'éclairage et de son simple, non modifiable).

Pas de loges ou d'espace de stockage.

Capacité d'accueil : 140 assis ou 250 debout

Fiche technique détaillée sur le [site internet](#).

LA CANDIDATURE

1/ Conditions d'éligibilité :

a/ Pour les résidences artistiques :

Sont éligibles les compagnies structurées sous forme associative, travaillant dans le domaine du spectacle vivant, domiciliées dans le bassin annécien.

b/ Pour les projets citoyens :

Sont éligibles les associations à but non lucratif, domiciliées et œuvrant sur le bassin annécien, porteuses d'un projet innovant qui concernent le vivre-ensemble, questionner le monde, réfléchir à la société contemporaine.

Pour rappel, l'Espace des Forges, équipement public, ne peut être mis à disposition à des fins religieuses ou culturelles, politiques, à des fins contraires aux bonnes mœurs ou contraires aux principes républicains, à des organisations interdites par voie réglementaire ou législative ni pour des manifestations comportant des risques pour l'ordre public.

2/ Conditions d'accueil :

Dans le cadre de cet appel, l'Espace des Forges est mis à disposition maximum 7 jours par an et par utilisateur, selon l'organisation suivante : soit 7 jours du samedi au vendredi, soit 5 jours du lundi au vendredi. Le calendrier est ouvert du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024.

NB : le lieu n'est pas accessible les vendredis soir à partir de 17h.

Exemples possibles d'utilisation : temps de recherche, de création, de répétition, des auditions, des stages avec des amateurs/scolaires, conférences, formations, ateliers, expositions à la semaine, évènements autonomes, colloques...

À noter : l'Espace des Forges ne peut être mis à disposition pour l'organisation de spectacles et concerts, sauf pour les manifestations soutenues ou portées par la Ville d'Annecy.

3/ Conditions financières :

La salle est mise gracieusement à disposition. Aucun apport financier ne sera alloué par la Ville d'Annecy. Tout besoin supplémentaire est à la charge des utilisateurs (humain, matériel, etc.).

A noter : Les consommables (sac poubelle, papier hygiénique, savon) nécessaires à la remise en état des lieux sont à la charge des utilisateurs.

4/ Acte de candidature

Les candidatures sont à transmettre via un formulaire téléchargeable sur le [site du Théâtre des collines](#).

Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les modalités ne sera pas prise en compte.

5/ Etude des candidatures

a/ Les candidatures concernant le spectacle vivant sont étudiées par le Théâtre des collines.

b/ Les candidatures des projets citoyens sont soumises à un comité de pilotage mixte (élus, service, etc).

L'examen et le choix des projets fera sur les critères suivants :

- Caractère innovant du projet,
- Sa participation à la dynamique du territoire, son ancrage dans ce dernier
- Son impact sur les habitants (publics concernés - typologie et nombre),
- Son impact sur l'économie locale et à l'emploi,
- Le lien avec les piliers du projet de mandat : justice sociale, transition écologique, économie locale, renouveau démocratique.

6/ Mentions obligatoires

L'Espace des Forges est géré par le Théâtre des Collines, cependant les créneaux de résidences ne sont pas attribués sur critères artistiques, l'octroi d'une résidence n'entraîne pas un soutien automatique du Théâtre des collines. Ainsi, dans le cadre d'une résidence vous devrez mentionner dans vos éléments de communication : "Avec le soutien de la Coopérative artistique des Collines, Ville d'Annecy" OU "Espace des Forges, Coopérative artistique des Collines, Annecy"

Dans le cadre d'un Projet citoyen accueilli à l'Espace des Forges, vous devrez mentionner dans vos éléments de communication : « Avec le soutien de la Ville d'Annecy »

À noter : l'étude des candidatures se fait dans la limite des créneaux disponibles par ordre d'arrivée.

**Pour plus de renseignement, contactez Célia Sibuet,
Chargée de développement artistique en territoire**
celia.sibuet@annecy.fr

Théâtre des collines, 12 avenue Auguste Renoir, Cran-Gevrier, 74960 ANNECY